

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe*****26050641***

B,

Déposé / Reçu le**14 AVR. 2026****au greffe du Tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles****N° d'entreprise : 0456 421 226****Nom****(en entier) : Marsh Europe****(en abrégé) :****Forme légale : SA****Adresse complète du siège : 2, Avenue Hermann-Debroux, 1160 Auderghem, Belgique****Objet de l'acte : Renouvellement du Mandat du commissaire-réviseur**

A l'unanimité des voix, l'assemblée générale des actionnaires du 1 décembre 2025 prends les décisions suivantes:

"1. L'assemblée générale décide de renouveler le mandat de Deloitte Réviseurs d'Entreprise (Gateway Building, Luchthaven Brussel Nationaal 1 J, 1930 Zaventem), représenté par M. Benjamin Henrion, en tant que commissaire-réviseur pour un terme de trois ans se terminant immédiatement après l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les états financiers pour la période se terminant le 31 décembre 2026.

2. L'Assemblée décide de donner des pouvoirs spéciaux à Mme Leyli TOYJANOVA, avec pouvoir de substitution, pour (i) déposer les décisions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale des actionnaires auprès du greffe du Tribunal de l'entreprise de Bruxelles, section néerlandophone et section francophone, et pour publier les décisions aux annexes du Moniteur belge en signant et en déposant, entre autres, en tant que détenteur de pouvoirs spéciaux, les formulaires de publication I et II ; et (ii) effectuer toutes les démarches utiles ou nécessaires à cet égard."

*

Leyli Toyjanova
(mandataire)

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 21/04/2026 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).